

Former des prêtres Sourds

S'il y a beaucoup de prêtres qui sont devenus sourds ou malentendants, surtout du fait de leur âge, les hommes Sourds¹ qui sont devenus prêtre sont très rares. Selon des informations récentes il y a actuellement environ une quinzaine de prêtres Sourds dans le monde entier : six aux États-Unis d'Amérique dont trois en Californie, trois en Grande-Bretagne², trois en Espagne dont un moine³, un au Brésil et un en Corée du Sud. Plusieurs prêtres sont d'origine africaine⁴ et deux sont jésuites⁵. Les diacres semblent être une dizaine dont la plupart aux États-Unis⁶. Le but de cette étude n'est pas de les inventorier, d'autres s'en chargent⁷. Je voudrais simplement, surtout à travers trois de ces figures, soulever la question de l'accueil d'hommes qui n'entendent pas mais se sentent appelés au ministère sacerdotal.

Avant de parler du P. Cyril Axelrod, sourd aujourd'hui également aveugle, je voudrais vous présenter rapidement le P. Thomas Coughlin, sourd américain dirigeant une résidence de séminaristes sourds à San Francisco et le P. Agustin Yanes Valer retraité après de longues années au service des sourds d'Espagne et qui est de fait le premier sourd ordonné après le Concile Vatican II. Pour chacun le parcours de

* Ce texte a paru dans *Prêtres diocésains*, 1451, mai 2008, p. 221-231. Je remercie la revue *Prêtres diocésains* [179 rue de Tolbiac 75013 Paris] d'avoir permis la publication en ligne de mes articles dont *Église accueillante aux sourds et malentendants* < http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/11/19/99/PDF/Eglise_accueillante_aux_sourds_et_malentendants.pdf >.

¹ La majuscule désigne les personnes qui ont une langue et une culture propre. Les anglophones distinguent bien *deafness*, la surdité du point de vue médical, et *deafhood* qui concerne la culture sourde ; voir Paddy Ladd, *Understanding Deaf Culture. In Search of Deafhood*, Clevedon, Buffalo, Toronto, Sydney, Multilingual Matters, 2003, XII-502 p.

² Parmi eux compte le P. Peter McDonough qui a de nombreuses conférences à son actif. Certains textes sont ou ont été accessibles en ligne : *Ministry amongst Deaf People*, mai 2003, et *Collaborative Ministry in the Deaf Vineyard*, août 2003.

³ Le Fr. Juan José Santos Pulidos ; voir <http://comision-lse-pastoraldesordoscee.blogspot.com/>.

⁴ Il y a au moins trois prêtres africains du Burundi, du Cameroun et de l'Ouganda. Paul Zirimenya, d'origine ougandaise, a été ordonné en 2007 et vit aux États-Unis d'Amérique ; voir http://fr.youtube.com/watch?v=aSKZCzWzS_g et aussi <http://www.ncod.org/VISION2007.pdf>.

⁵ Le P. Joseph Bruce qui assure le ministère auprès des sourds dans le diocèse de Providence (Rhode Island USA) et le P. Paul Fletcher qui l'assure à Londres.

⁶ En Europe il semble qu'il n'y ait que Louis Clerget en France et Josef Rotkopf en Allemagne.

⁷ Philippe Furtado, *Le Père Agustin Yanes Valer prêtre sourd en Espagne*, in *Le lien des sourds catholiques et de leurs amis*, 23, avril 2006, p. 7-9, ici p. 8, et avant lui Stéphanie Authier, *Les prêtres sourds dans le monde et le Témoignage d'un prêtre sourd*, in *Le lien des sourds catholiques et de leurs amis*, 9, novembre-décembre 2002, p. 4 et 5. Voir aussi le relevé sous le titre *Sordos religiosos* sur le site *Effata* <http://www.effata.com.ar/religiososordos.asp>.

formation fut semé d'embûches et s'ils ont fini par devenir prêtre c'est parce qu'il ont croisé le chemin de personnes, surtout d'évêques, ayant une vision large et faisant confiance à l'Esprit. C'est le rejet peut-être trop rapide de jeunes hommes Sourds intéressés à la formation sacerdotale qui m'a motivée à reprendre, en un troisième temps, la question canonique de l'idonéité comme de l'opportunité et à esquisser quelques éléments qui pourraient faciliter la formation de prêtres Sourds.

1. Chemins de deux pionniers : Thomas Coughlin et Agustin Yanes Valer

Le P. Thomas Coughlin est né sourd en 1947, de parents sourds. En 1968 il entre au séminaire de Baltimore et fait aussi des études à l'Université Gallaudet⁸ et à l'Université catholique de Washington. Ordonné en 1977, il est le premier prêtre sourd d'Amérique du Nord. Il s'est rapidement senti isolé parce que les entendants de sa communauté ne comprenaient pas son travail avec les sourds. Au vu des énormes besoins de prêtres pour les communautés de Sourds et suite à des rencontres avec des personnes sourdes désirant devenir prêtre naissait l'idée d'organiser un séminaire spécial pour la formation de prêtres sourds. Mais le projet a été rejeté par plusieurs diocèses et communautés religieuses avant de trouver l'appui du Cardinal John O'Connor, alors archevêque de New York.

En 1997 une maison d'études voit le jour dans l'archidiocèse de New York⁹. Cette résidence est associée à un séminaire et organise des tutorats. Certes le premier séminariste quittera la formation. En 1999 Min Seo Park, sud-coréen, soutenu par l'archidiocèse de Séoul commence ses études ; il sera le premier prêtre sourd d'Asie¹⁰. Mais après le décès du Cardinal O'Connor en 2000, le Recteur du séminaire renvoie les séminaristes sourds et le successeur, le Cardinal Edward M. Egan, ne répond pas aux demandes du P. Coughlin. Ce n'est qu'après de nouvelles longues recherches que le P. Coughlin et ses séminaristes s'installent en 2002 à San Francisco. Ils ressentent l'acceptation de l'Archevêque de San Francisco, Mgr William Levada¹¹, comme un miracle et se réjouissent de l'accueil que leur réserve le Recteur Gerard Coleman, un prêtre de Saint-Sulpice qui a su pourvoir aux besoins spécifiques¹².

⁸ Gallaudet University de Washington est l'université des sourds par excellence ; voir le site <http://www.gallaudet.edu/>.

⁹ Voir l'article de Lynne Ames, *The View From Yonkers ; Priest Pushes His World Beyond One of Silence*, The New York Times, 7 mars 1999, <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?sec=health&res=9E0CE5D61E3CF934A35750C0A96F958260>

¹⁰ Voir sur l'ordination le 6 juillet 2007 http://www.deafcathnyc.org/min_seo_park_priest.htm et aussi l'article de Stan Griffin, « ... *Deaf People are equal and valuable in the Church...* », Deaf Friends International, <http://www.workersforjesus.com/dfi/962.htm>

¹¹ Créé cardinal par Benoît XVI dont il est le successeur à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Les Sourds trouveront sûrement toujours auprès de lui l'appui dont ils ont tant besoin.

¹² Voir l'article de Jennifer Weil, *New hope for deaf seminarians*, Columbia News Service, 17

Si le Père Coughlin a obtenu le diplôme de bachelor en anglais de l'Université Gallaudet et le master en sciences religieuses de l'Université catholique de Washington, il a aussi obtenu en 1996 le diplôme d'infirmier. Cette formation lui permet de travailler à mi-temps dans une école de sourds et de financer en partie son œuvre au service des séminaristes sourds. Il assure par ailleurs de nombreuses retraites et conférences¹³.

Le P. Agustin Yanes Valer¹⁴ est né à Cuba mais a passé toute sa vie en Espagne. Il est devenu sourd dans sa petite enfance. Dès l'âge de onze ans il veut devenir prêtre. À vingt-sept ans il entreprend des démarches pour entrer au séminaire. Pendant ses études il est entouré d'un groupe d'amis dont le futur fondateur du chemin néocatéchuménal, Kiko Arguello, qui l'encouragent à persévérer dans cette idée. L'archevêque de Valladolid¹⁵, Mgr José García Goldáraz, encourage sa candidature et s'occupe des dispenses canoniques. Malgré l'autorisation du Saint-Siège, Agustin Yanes Valer essuie un refus d'entrer au séminaire de Ténériffe. Il est alors accepté à Valladolid où il est ordonné prêtre en 1967, à l'âge de trente-huit ans, devenant ainsi le premier prêtre sourd de la période post-conciliaire. Il est aujourd'hui retraité à Ténériffe après avoir été professeur dans une école de sourds de Madrid où il enseignait les mathématiques, le dessin, l'histoire et la religion. Par ailleurs il s'occupait de la pastorale des sourds en Espagne et a créé une maison de retraite pour personnes âgées sourdes à Madrid. Ses engagements pour les sourds lui ont valu le doctorat *honoris causa* en lettres et sciences humaines de l'Université Gallaudet¹⁶. Le site Internet des sourds catholiques espagnols lui consacre un article en lien avec la revue de la Pastorale des sourds *Evangelizar*¹⁷.

2. L'extraordinaire vie du P. Cyril Axelrod

Le Père Cyril Axelrod, le seul prêtre sourd-aveugle, a récemment publié son autobiographie¹⁸. Son parcours compte sûrement parmi les plus atypiques. Il est né

avril 2002, <http://www.jrn.columbia.edu/studentwork/cns/2002-04-17/210.asp> et aussi Evelyn Zappia, *Deaf priests, seminarians add new dimension to San Francisco church*, Catholic News Service, 2 janvier 2003, <http://www.deaftoday.com/news/archives/001061.html>

¹³ Voir par exemple *Deaf Roman Catholic Priest to Lecture at Holy Cross*, 4 novembre 1999, http://www.holycross.edu/publicaffairs/press_releases/1999-2000/99_11_03

¹⁴ Interviewé le 29 septembre 2005 à Santander par Philippe Furtado, sourd français ex-séminariste ; voir *supra*, note 6.

¹⁵ Après des études à Sheffield University le P. Peter McDonough a lui aussi été accueilli au diocèse de Valladolid. Après sa formation sacerdotale en Espagne il a été ordonné par Jean Paul II lors de sa visite en Grande Bretagne en mai 1982.

¹⁶ Voir <http://pr.gallaudet.edu/otg/BackIssues.asp?ID=4735>

¹⁷ En juin 2006 une série de prêtres sourds est nommée sur le site de *Sordos catolicos* <http://www.sordoscatolicos.org/>. On la retrouve encore sur le site de *Effata* <http://www.effata.com.ar/religiososordos.asp>.

¹⁸ Cyril Axelrod, *And the Journey Begins*, Coleford Gloucestershire, Douglas McLean Forest Books, 2005, VIII-228 p. L'éditeur est spécialisé en langues des signes et culture sourde. Voir

sourd profond en 1942 en Afrique du Sud. Il est le fils unique de parents émigrés juifs orthodoxes qui veilleront à son éducation religieuse. Lorsque son désir de devenir rabbin ne peut pas s’accomplir le jeune homme est très déçu. Un jour en bibliothèque il se sent attiré par la lecture de la *Somme théologique* de saint Thomas d’Aquin. Il va rencontrer des chrétiens. À vingt-trois ans il se convertit au catholicisme. Dès avant son baptême il fait savoir à l’évêque qu’il veut devenir prêtre. Il entrera bientôt au séminaire. Après son ordination sacerdotale en 1970, il intégrera la communauté des pères rédemptoristes. Son ministère auprès des sourds le conduira d’Afrique du Sud en Asie du Sud-Est, à Singapour et surtout à Macao, en passant par les États-Unis d’Amérique et la célèbre Université Gallaudet. Ses voyages, ses engagements, couvrent les cinq continents. Il connaît huit langues des signes très différentes ainsi que l’hébreu, le yiddish, le cantonais, le mandarin, le portugais... en tout quinze langues !

Atteint du syndrome d’Usher¹⁹, il a maintenant totalement perdu la vue et communique par les systèmes propres aux sourds-aveugles, les signes se faisant dans les mains, les mots étant épelés en suivant un alphabet s’inscrivant sur la paume. Il vit actuellement à Londres où il a pu acquérir ces savoirs et se familiariser avec l’usage de l’écriture Braille. Si la découverte de la vie des personnes à la fois sourdes et aveugles l’a d’abord fortement découragé, les forces d’un nouvel apprentissage sont revenues, toujours dans une même optique : le service des autres. Lorsqu’il était en Chine le Père Axelrod s’était intéressé à la médecine et avait découvert les bienfaits des massages. Sourd et aveugle, entouré d’interprètes, il a entrepris des études de masseur aromathérapeute et a obtenu le droit d’ouvrir un cabinet où il dispense des soins. Il vit actuellement à Londres où il travaille aussi avec un autre prêtre sourd, le Père jésuite Paul Fletcher, afin d’améliorer les compétences linguistiques des prêtres qui assurent la pastorale des sourds²⁰. Lui-même assure le ministère pastoral auprès des personnes sourdes et aveugles²¹.

C’est un homme d’une profonde compassion. Son extraordinaire amour des autres l’aide tout au long de sa vie à faire face aux problèmes créés par le handicap, les différences raciales ou religieuses. Il a relevé d’innombrables défis, tel l’apprentissage de langues très diverses et de la lecture labiale, l’usage de la parole

www.forestbooks.com. J’ai présenté l’ouvrage dans mon ensemble en ligne à l’Université de Strasbourg *Transversalités – Autour de la langue des signes et de la culture sourde* <http://umb-ressources.u-strasbg.fr/courses/DEAF/>

¹⁹ Il s’agit d’une atteinte de l’oreille interne avec troubles de l’équilibre et surdité associés à une rétinite pigmentaire.

²⁰ Voir le site du diocèse catholique de Westminster http://www.rcdow.org.uk/deafservice/default_view.asp?content_ref=470

²¹ Voir le témoignage du P. Cyril Axelrod, *The Liberatory Role of Evangelisation among Deaf and Deafblind People*, in Marcel Broesterhuizen (Éd.), *The Gospel Preached by the Deaf. Proceedings of a Conference on Deaf Liberation Theology held at the Faculty of Theology of the Catholic University of Leuven (Belgium), May 19th, 2003*, Leuven, Paris, Dudley, Peeters, 2007, VII-123 p., p. 41-52.

jusqu'à la lecture publique à la synagogue, la création d'un foyer pour adultes sourds et la négociation de l'accès à l'éducation en langue des signes et en anglais pour les enfants noirs sourds d'Afrique du Sud, la conversion au catholicisme et le maintien de liens profonds avec la communauté juive, l'immersion dans les cultures asiatiques et la création de centres culturels pour les sourds de Singapour ou de Macao. Cyril Axelrod est un homme de liens, faisant tomber les barrières, construisant des ponts entre les hommes, entre les cultures. Son nom chinois, Père Chan Man On, signifie *paix pour les peuples*²². Son engagement pour les sourds lui a valu le doctorat *honoris causa* en droit de l'Université Gallaudet. Son admirable courage peut se résumer à travers le proverbe cité par un sourd chinois de Macao²³ : ne dis jamais que tu vas échouer et tu réussiras !

3. Améliorer l'accueil et la formation

Du point de vue du droit canonique, la surdité ne constitue pas un empêchement à la réception des ordres sacrés et ne tombe pas sous l'effet des c. 1041 ou 1042. En réalité, selon le c. 1040 parfois oublié, « il n'existe pas d'autres empêchements que ceux qui sont mentionnés dans les canons suivants », ces canons étant ceux de l'art. 3 sur *les irrégularités et autres empêchements* couvrant les c. 1040 à 1049. Nul ne devrait donc prétendre que la surdité constituerait un empêchement voire une irrégularité à « la réception des ordres »²⁴. À plus forte raison elle ne sera pas un empêchement à « l'exercice des ordres reçus »²⁵. L'expression « les ordres » concerne évidemment tous les ordres qui, selon le c. 1009 § 1, « sont l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat ». Au regard du droit canonique, il n'est donc pas impossible d'ordonner évêque un prêtre Sourd. Ce serait même souhaitable pour l'efficacité de la pastorale des Sourds²⁶.

Il est aussi tout à fait aberrant de s'appuyer sur les canons traitant des qualités requises pour l'admission au séminaire ou chez l'ordinand et parlant de leur « santé

²² Cyril Axelrod, *And the Journey...*, *op. cit.*, p. 167.

²³ « Never say that you will fail and you will succeed », *ibid.*, p. 172.

²⁴ c. 1041. Ce canon, qui prend sa forme dans le schéma de 1980 au c. 994 § 1, abandonne définitivement le libellé du c. 984, 2° du code pio-bénédictin qui portait sur les *corpore vitiati*. Si la *Relatio* de 1981 n'évoque plus la question du handicap, les quelques réticences sur l'abandon du c. 984, 1° sur les « illégitimes » s'attirent une réponse sans ambiguïté rejetant la discrimination : « In consultatione ennixe rogatum fuit ut omnis discriminatio ratione natalium illegitimitatis plane auferatur », ce qui répond bien à la volonté exprimée dès la présentation du premier schéma en 1975 de supprimer les dispositions obsolètes : « supprimantur quae hodie obsoletae dici debent ».

²⁵ c. 1044. Même selon la législation antérieure le handicap survenu après la réception des ordres n'empêchait que très rarement leur exercice.

²⁶ Le premier à le suggérer est un prêtre indien dans sa thèse à l'Université catholique de Leuven, Baktrinabath Russel Raj, *Thou Fillest with Fresh Life. A pastoral Guide for Ministering to the Hearing Impaired Children in the Indian Context*, Nagercoil (India), Anbu illam, 2003, 106 p., en particulier p. 79-80.

physique et psychique »²⁷ pour refuser l'accès à la formation ou aux ordres à une personne sourde. On sait par ailleurs qu'au moins depuis le XVI^e siècle l'autorité suprême de l'Église autorise l'ordination sacerdotale d'hommes sourds. Le premier à être répertorié est Pedro de Tovar²⁸, élève du moine bénédictin Pedro Ponce de León du monastère San Salvador de Oña qui fut un des premiers grands éducateurs de sourds²⁹. En effet, sans maladie ou handicap associé, la surdité n'affecte pas la santé physique ou psychique. Les sourds profonds sont dans une situation de différence linguistique et culturelle qu'il s'agit de prendre en compte. Certes l'évêque admettant un candidat au séminaire et surtout l'évêque conférant l'ordination doit s'assurer « que l'idonéité du candidat est prouvée par des arguments positifs »³⁰ mais la surdité n'empêche pas cette « idonéité » qui semble simplement consister « en des dons de nature et de grâce, en une probité de vie et une science suffisante laissant espérer un ministère fécond »³¹.

En pratique il s'agit donc d'une part de ne pas rendre impossible l'accès au sacrement de l'ordre. Et d'autre part il importe de veiller à la possibilité de recours contre des refus hâtifs reposant surtout sur des préjugés et un manque de formation des éducateurs de séminaires sur les problématiques liées à la surdité et surtout leur manque de formation en ce qui regarde la culture sourde ou la langue des signes³². Sans vouloir insister sur ce second aspect qui ne fait pas l'objet de cet article, je voudrais rappeler que la volonté du législateur canonique était « que disparaissent les abus » et que soit apporté « un soin particulier à régler la procédure qui regarde la protection des droits subjectifs »³³. Même s'il n'existe pas de droit à l'ordination, toute personne refusée dans un séminaire devrait pouvoir connaître les raisons précises de ce refus et avoir une réelle possibilité d'engager et de poursuivre un recours auprès de l'autorité hiérarchique, ce qui en l'occurrence présuppose que cette autorité soit réellement au fait des difficultés linguistiques particulières des Sourds. Les Sourds sont en effet à l'aise dans leurs langues et cultures mais, selon leur niveau

²⁷ Respectivement le c. 241 § 1 et le c. 1051, 2^o ainsi que le c. 1029.

²⁸ Voir le site *Effata* <http://www.effata.com.ar/religiosossordos.asp>.

²⁹ Voir Teresa Labarta de Chaves et Jorge Leoncio Soler, *Pedro Ponce de León, First Teacher of the Deaf*, in *Sign Language Studies*, 5, 1974, p. 48-63 ou mon article *Passions autour des signes et confession du sourd. Enquête à partir de manuels de morale en tradition catholique*, in *PJR - Praxis juridique et religion*, 15, 1998, p. 97-155, en particulier p. 141.

³⁰ Voir le c. 241 § 1 et le c. 1052 §1.

³¹ Voir la lettre de la Secrétairerie d'État en date du 2 juillet 1912, in *Acta Apostolicae Sedis*, 4, 1912, p. 485. Je la cite selon la reprise qu'en fait Jean-Paul Russeil, *Sur la formation des prêtres. Une triple lecture du décret de création des séminaires*, in *Prêtres diocésains*, 1445, novembre 2007, p. 389-404, en particulier p. 402.

³² Voir sur ce sujet le témoignage du P. Thomas Coughlin, *Ephphatha: a Challenge for Deaf People's Responsibility for Deaf Ministry*, in Marcel Broesterhuizen (Éd.), *The Gospel..., op. cit.*, p. 13-39.

³³ Voir les principes énumérés dans la *Préface* du code de droit canonique, ici 6^o et 7^o.

d'études ou le mode d'éducation qu'ils ont reçu, ils peuvent avoir des difficultés avec les langues parlées et écrites.

Pour faciliter l'accès à la formation il est indispensable d'utiliser le service d'interprètes en langue des signes³⁴. Ceci vaut pour le candidat sourd comme pour les futurs formateurs. En effet sans interprète les fausses routes sont très nombreuses. Le sourd n'arrive pas à se faire comprendre correctement et l'entendant croit avoir compris alors qu'il a très mal compris son interlocuteur. La configuration la plus grave est celle où le candidat Sourd s'avance sans interprète correctement formé et où il n'est pas pris au sérieux parce que son expression écrite regorge de fautes de syntaxe ou de grammaire. Si la candidature risque tout particulièrement d'être vouée à l'échec lorsque le candidat ne peut pas bénéficier de l'aide d'un(e) interprète(e), elle l'est aussi lorsque les supérieurs ne prennent pas les moyens de s'informer sérieusement sur la langue des signes et la culture sourde.

Il arrive encore que des supérieurs de séminaire voire des évêques se laissent prendre par une mentalité, malheureusement assez généralisée dans les milieux catholiques, où le sourd est considéré surtout comme handicapé pour ne pas dire déficient. Cette situation témoigne pour le moins d'une double misère : celle des aumôneries de sourds encore très « oralistes » et rejetant la langue des signes et celle du manque de flexibilité et de capacité d'apprentissage de formateurs dans les séminaires. Souvent, en effet, lorsque la question des Sourds se pose ici ou là dans l'Église, même à haut niveau, le réflexe consiste à se renseigner vite fait à l'aumônerie locale des Sourds au lieu d'ouvrir son angle de vision en se mettant à l'étude sérieuse et systématique du sujet. Au début du troisième millénaire il est difficile de trouver des excuses à des responsables de séminaires ou d'Églises particulières ignorant que les langues des signes sont des langues à part entière ou que la langue des signes française a, depuis le 11 février 2005, valeur légale en France³⁵. Ce sont eux qui devraient veiller à ce que cesse, selon les mots de Pierre Encrevé, « cette curieuse négation des droits linguistiques les plus élémentaires des sourds »³⁶.

Au fil des études le candidat admis au séminaire aura besoin d'un suivi particulier dans le respect de son altérité. Si l'intervention d'interprètes est indispensable il faut aussi penser à assurer un tutorat pour le suivi des enseignements, l'aide à l'écrit... Parfois un aménagement du cursus des études s'avère nécessaire. Des efforts particuliers doivent être demandés aux professeurs en matière de préparation de supports visuels et d'articulation de la parole. La vie communautaire du séminaire

³⁴ Voir mon article *Culture sourde, droit canonique et déontologie professionnelle. Réflexion à partir des interprètes pour Sourds*, in *Ephemerides theologicae lovanienses*, 81, 2005, p. 200-213.

³⁵ Pour la France on verra l'art. 75 de la *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, texte en ligne sur <http://www.legifrance.gouv.fr/>

³⁶ Pierre Encrevé, Michel Braudeau, *Conversations sur la langue française*, Paris, Gallimard, 2007, 193 p., ici p. 172.

doit aussi être adaptée et la sensibilisation à la différence assurée. L'invitation à l'apprentissage de la langue des signes doit être sérieusement lancée. La liturgie au séminaire doit s'ouvrir à l'expression en langue des signes³⁷. Peu à peu le séminariste ne sera plus un étranger même si l'effort de l'accueillir dans sa différence sera constamment à reprendre. Pour le dire avec les mots de Fernando Domingues dans un récent article qui mérite sûrement d'être médité par toutes les personnes impliquées dans la formation de prêtres, « ce qui compte avant tout, c'est l'attitude fondamentale d'ouverture à la diversité et à la pluralité »³⁸. Lorsque cette ouverture et largesse de vue³⁹ existe, l'accueil du Sourd au séminaire n'est plus un « problème » mais une opportunité culturelle⁴⁰.

Au moment de l'ordination il importe aussi de veiller à ce que le nouveau prêtre intègre parfaitement le presbyterium. Les mêmes questions d'information et de formation de ceux qui vont l'accueillir se posent à cette étape du parcours. Si elles sont négligées, elles créent pour le moins d'énormes pertes de temps et peuvent même conduire à l'abandon du ministère⁴¹, situation particulièrement malheureuse. S'il importe donc de veiller à l'accueil à tous les niveaux, il faut surtout se rendre compte de l'importance de former des prêtres Sourds. Il s'agit de former des hommes issus de et insérés dans des communautés culturellement et linguistiquement différentes et de les aider à assurer le ministère sacerdotal, la pastorale sacramentelle, dans ces cultures minoritaires souvent délaissées par l'Église catholique.

Lorsque j'ai publié mon premier article sur les sourds⁴² diverses personnes - des féministes comme des défenseurs de « ministères laïcs » - m'ont fait de vifs reproches d'avoir, moi une femme, plaidé pour l'accès au ministère sacerdotal d'hommes sourds. C'était comme si dans l'Église catholique on pouvait se passer du ministère du prêtre. On se réjouissait d'avoir confié la pastorale des sourds à des laïques même si elles étaient entendantes et n'avaient jamais appris la langue des signes. Si cette position, sûrement défavorable aux Sourds, montre aussi le mépris que l'on peut avoir pour le sacrement de l'ordre, elle a en outre le désavantage de

³⁷ Voir mon article *Langues et langages de célébrations en culture sourde*, in *Questions liturgiques*, 84, 2003, p. 209-225.

³⁸ Fernando Domingues, *Quel type de ministère pour demain ? Comment y préparer les jeunes ?*, in *Spiritus*, 190, 2008, p. 50-62, ici p. 54. Cet article fait partie d'un intéressant *Dossier : Formation interculturelle*, p. 21-94.

³⁹ Voir aussi sur le site Internet du Saint-Siège les directives de la Congrégation pour l'éducation catholique en date du 4 novembre 1993, *Direttive sulla preparazione degli educatori nei seminari*, n° 42.

⁴⁰ Voir Thomas Coughlin, *Ephphatha...*, *op. cit.*, p. 31. « Une chance et non un problème » titre Fernando Domingues, *op. cit.*, p. 57.

⁴¹ C'est le cas d'un prêtre sourd néo-zélandais, David Mollet, ordonné en 1989 et ayant rencontré trop d'incompréhensions.

⁴² *Sourds et malentendants. Question de communication pour l'Église*, in *PJR - Praxis juridique et religion*, 14, 1997, p. 191-221.

laisser le champ libre à des « sectes ». En réalité de nombreux Sourds - pas seulement aux États-Unis d'Amérique mais aussi en France - sont attirés par divers mouvements qui offrent des services dynamiques en langues des signes et qui disposent de « pasteurs » Sourds⁴³.

Si l'Église catholique ne veut pas perdre les Sourds, il me semble tout d'abord urgent d'arriver à assurer la pastorale des Sourds par des personnes Sourdes ou au moins « culturellement sourdes » ayant une pratique courante de la langue des signes. Toutes ces personnes assurant un « ministère »⁴⁴ doivent par ailleurs être dûment formées dans les disciplines qu'exige cette pastorale spécifique. Dans ce contexte il est bien évidemment indispensable d'assurer aussi la formation de celles et de ceux qui forment les personnels des aumôneries. Tout cela doit encore être fait pour ce qui regarde la France et de nombreux autres pays. L'émancipation des Sourds passe évidemment par une double sensibilisation, celle des Sourds eux-mêmes à travers des approches de libération, tel la *Deaf Liberation Theology*⁴⁵, mais aussi par celle des cultures entendants majoritaires. Si elle doit être un encouragement aux Sourds, c'est surtout aux autorités entendants de l'Église catholique que s'adresse cette réflexion : il ne faut surtout pas hésiter à engager la formation de prêtres Sourds même si elle devait être coûteuse et nécessiter encore de lourds efforts de changement de mentalités. L'enjeu est énorme.

⁴³ Déjà en date du 15 juin 2004 j'ai attiré l'attention du Président de la Commission sociale des évêques de France sur cette grave problématique : « Il importe donc de bien former en LSF, les personnes susceptibles d'accompagner les sourds dans des mouvements, aumôneries... Il faut arriver à sortir du schéma mental de l'accompagnement de personnes déficientes ou handicapées et prendre les moyens institutionnels, linguistiques, financiers, de l'inculturation ». Voir aussi le texte de Stéphane François, *Les sourds dans l'Église*, sur le site Internet du diocèse de Pontoise <http://www.catholique95.com/actualites/presentation.php?identifiant=000sourds>.

⁴⁴ Sur le ministère par des pairs, « peer ministry », voir l'article récent de Marcel Broesterhuizen, *Faith in Deaf Culture*, in *Theological Studies*, 66, 2005, p. 304-329, en particulier p. 317 et bien sûr les textes du P. Peter McDonough, *supra*, note 2, dont *Ministry amongst Deaf People*, in Marcel Broesterhuizen (Éd.), *The Gospel...*, *op. cit.*, p. 53-68. Il demeure aussi utile de se reporter à des études déjà plus anciennes tel *Eye Centered. A Study on the Spirituality of Deaf People With Implications for Pastoral Ministry*, Silver Spring, National Catholic Office for the Deaf, 1992, X-167 p.

⁴⁵ La journée d'études de Leuven fut axée sur ce thème. Voir la conférence d'introduction de Marcel Broesterhuizen, *Pastoral Ministry with the Deaf. From Care for the Hearing Impaired to Deaf Ministry*, in Marcel Broesterhuizen (Éd.), *The Gospel...*, *op. cit.*, p. 2-11, en particulier p. 7 où il explique la nécessité d'un mouvement de *kénose*, mouvement d'amour vers l'autre porté, sans déni des différences, par le désir de la rencontre.